

Ils ont répondu à l'appel du service civique

Très peu de jeunes en situation de handicap accomplissent leur service civique, une mission de six à douze mois d'intérêt général au sein d'une association ou d'un service public. Parce qu'ils ne connaissent pas ce dispositif ou parce qu'ils s'autocensurent. Pourtant, le service civique, lancé en juin 2010, permet, non seulement, de confirmer une orientation professionnelle en testant, sur le terrain, ses motivations, mais aussi de mettre le pied dans le monde du travail. Trois volontaires handicapés racontent cette expérience qui leur a ouvert de nouveaux horizons professionnels.

“ *Le matin, je me levais avec un objectif. Et le sentiment d'être utile à la société.* » Lytina Denis garde un souvenir presque ému de son service civique.

Neuf mois au sein de l'Association nationale des groupements de créateurs, en Seine-et-Marne, d'octobre 2011 à juin 2012, en tant qu'ambassadrice de la création d'activité. Sa mission consistait à promouvoir, auprès des jeunes, les activités de ces structures qui permettent aux porteurs de projet de développer leur propre activité. Une découverte pour cette titulaire d'un bac sciences médico-sociales. Et la confirmation qu'elle souhaitait travailler au sein du secteur associatif, dans l'animation. *« J'ai fait un an de psychologie à l'université, mais j'ai abandonné car cela ne me convenait pas, précise la jeune femme de 24 ans, atteinte de la maladie des os de verre. Je cherchais ma voie et cette expérience professionnelle de longue durée, dans une association, m'a permis de conforter mon choix. »*

Depuis sa création en juin 2010, plus de 20 000 jeunes de 16 à 25 ans ont effectué leur service civique. Six à douze mois sur une mission d'intérêt général au sein d'une association ou d'un

service public. Durant leur engagement, ces volontaires perçoivent, quel que soit leur niveau de qualification, une indemnité mensuelle de 560 € pour 24 à 35 heures de travail hebdomadaire. Ce dispositif est appelé à monter en puissance. L'Agence du service civique, qui le pilote et en assure la promotion, vise la signature de 25 000 contrats de service civique en 2012. Et François Hollande s'est fixé comme objectif, durant la campagne présidentielle, d'ouvrir progressivement le service civique à 15 % d'une classe d'âge, soit 100 000 jeunes. Il a d'ailleurs annoncé début juillet que ses moyens seraient « *amplifiés* », sans donner plus de détails sur le plan de route.

ACCÈS DES JEUNES HANDICAPÉS AU DISPOSITIF : UNE PRIORITÉ

« La mixité sociale, facteur de cohésion nationale, est l'un des objectifs de la loi sur le service civique, rappellent les députés Bernard Lesterlin et Jean-Philippe Maurer, dans leur rapport d'information ⁽¹⁾. Entendue au sens large, elle comprend à la fois la diversité des profils des jeunes et des missions et le "brassage" social et culturel que permet l'exécution de l'engagement citoyen.

(1) Rapport d'information sur la mise en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique, novembre 2011.



Lytina Denis, 24 ans, a accompli son service civique au sein de l'Association nationale des groupements de créateurs, en Seine-et-Marne. Une expérience professionnelle de neuf mois qui lui a permis de conforter son choix de travailler dans le secteur associatif.


Or, il apparaît qu'en l'absence de mécanismes correctifs ou incitatifs, ces différents aspects ne sont pas satisfaisants. » Les femmes sont surreprésentées (57 %) et seuls 23 % des volontaires effectuant un service civique ont un niveau inférieur au bac alors qu'ils représentent 36 % de l'ensemble des jeunes. Les jeunes en situation de handicap sont eux aussi sous-représentés.

« *Très peu effectuent un service civique*, regrette Jean-Benoît Dujol, le directeur de l'Agence du service civique. *Nous n'avons pas de données précises sur le sujet – nous venons tout juste de mettre en place un indicateur qui nous permettra de recenser les jeunes allocataires de l'AAH ou ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé – mais nous estimons qu'au premier semestre 2012, ils ne devaient pas être plus d'une cinquantaine sur les 10 000 à avoir signé un contrat.* » Soit 0,5 %. Loin des 6 %, comme chez les employeurs, que le comité d'orientation stratégique de l'Agence lui a fixé comme objectif. Il a donc décidé de faire de l'accès des jeunes handicapés au service civique un de ses axes prioritaires de travail.

Une des affiches de la campagne de communication lancée en février 2012 faisait apparaître

Un tremplin vers l'emploi

Quelques entreprises se sont engagées à valoriser le service civique dans leurs procédures de recrutement : Axa, Casino, EDF, IBM, Orange. Et Capgemini a signé, en août 2011, une convention de partenariat avec l'Agence du service civique qui concerne spécialement les volontaires handicapés. Ce groupe spécialisé dans le conseil et le service informatique s'est engagé à étudier les « *demandes de soutien* » - financier, stage, etc. - formulées par des jeunes ayant accompli leur service civique et qui seraient intéressés par ses métiers.

la silhouette d'un jeune en fauteuil en train d'aider une fillette à faire ses devoirs. Et Lytina Denis a fait partie des volontaires choisis pour figurer dans des clips de promotion (à voir sur www.service-civique.gouv.fr). Quant à Martin Hirsch, le président de l'Agence, il a pris son bâton de pèlerin pour promouvoir le service civique en rencontrant divers représentants associatifs. Il s'est également rendu, en mai, dans un Institut d'éducation motrice où il a rencontré les résidents. Et, depuis juin, la plus jeune des administrateurs de l'APF, Sandrine Ciron, siège au comité stratégique de l'Agence. « *Le problème ne vient pas tant des réticences des structures d'accueil que de l'autocensure des jeunes en situation de handicap* », précise 

☞ Jean-Benoît Dujol. Comme s'il fallait inverser les représentations : passer de l'image de la personne handicapée, bénéficiaire de la solidarité, à celle de la personne handicapée, actrice de la solidarité. « Plus généralement, le service civique n'est pas encore suffisamment connu dans le milieu du handicap, qui a peu de liens avec les réseaux jeunesse », ajoute Jérôme Mullet, le directeur adjoint d'Unis-cité dans le Nord-Pas-de-Calais, la principale association d'accueil de volontaires qui présente la particularité de les faire travailler en équipe. « Il faut stimuler la demande en communiquant plus sur les opportunités qu'offre le service civique aux jeunes en situation de handicap, insiste Sandrine Ciron. Il faut notamment donner la parole à ceux qui l'ont déjà effectué et vécu comme un tremplin. »

RETROUVER CONFIANCE ET DÉCOUVRIR D'AUTRES VOIES PROFESSIONNELLES

Ce n'est pas David Bouamrane qui va dire le contraire. Ce Strasbourgeois de 23 ans, hémiparalysé, s'est engagé pour neuf mois avec Unis-cité, d'octobre 2010 à juin 2011. La prévention aux conduites à risques, pour David Bouamrane, qui intervenait dans des établissements scolaires ou des centres sociaux, pour parler drogue, alcool, accidents de la route, etc. « J'avais commencé à préparer mon concours de moniteur-éducateur lorsque je me suis engagé, explique-t-il. C'était une manière pour moi de m'assurer que je m'orientais dans la bonne voie. »

Un choix validé par ces neuf mois très enrichissants, même si David Bouamrane n'a pas réussi son concours. « J'ai découvert pendant mon service civique une formation d'animateur social, en 20 mois, que je suis depuis novembre 2011 en apprentissage. » Il passe deux semaines en formation et deux semaines dans un centre socio-culturel, où il était intervenu en tant que volontaire. « Le service civique m'a ouvert quelques portes, se félicite-t-il. J'ai d'ailleurs valorisé cette expérience dans mon dossier de candidature à la formation d'animateur. Notam-

Service civique, mode d'emploi

Pour qui ?

Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'engager pour une durée de six à douze mois dans une mission d'intérêt général. Aucune autre condition n'est requise. « En particulier, il n'y a pas de condition en termes de diplôme ou d'expérience professionnelle préalable, précise l'Agence du service civique. Ce sont le savoir-être et la motivation qui comptent avant tout. » Les conditions d'engagement des jeunes entre 16 et 18 ans sont aménagées. Les missions doivent être adaptées à leur âge et une autorisation parentale est nécessaire.

Quelle rémunération ?

Les volontaires perçoivent une indemnité mensuelle de 562,79 € nets (456,83 € par l'État et 105,96 € par la structure d'accueil). Elle est intégralement cumulable avec l'allocation adulte handicapé.

Dans quel domaine ?

La solidarité représente 27 % des missions ; l'éducation pour tous, 18 % ; la culture et les loisirs, 15 % ; l'environnement, 15 %. Cinq autres domaines d'intervention ont été reconnus « prioritaires pour la Nation » : le développement international et l'action humanitaire ; l'intervention d'urgence en cas de crise ; la mémoire et la citoyenneté ; le sport et la santé.

Dans quelles structures ?

74 % des structures d'accueil sont des associations ; 14 % des établissements publics ou services de l'État et 12 %, des collectivités territoriales (mairies, etc.).

Comment faire ?

Les candidats doivent postuler auprès des organismes proposant des missions, à partir du site www.service-civique.gouv.fr

ment le fait d'avoir travaillé avec des publics très différents, lors des ateliers prévention. »

Juliette Wattine tire, elle aussi, un bilan plus que positif de son engagement volontaire. Dans les rangs d'Unis-cité, également. À 24 ans, cette titulaire d'une licence de design textile en avait « marre du chômage, marre de ne recevoir que des non, marre de ne rien faire ». Et puis, elle se posait aussi des questions sur son avenir professionnel, avait envie de se réorienter vers un métier fait « de contacts humains ». « Le service civique m'a permis de tester mes motivations », précise la Lilloise, paraplégique. Pendant six mois, de janvier à juin 2012, elle a travaillé sur trois projets avec sept autres jeunes en service civique : dans une maison de retraite, un centre social et un foyer de personnes handicapées. « J'ai beaucoup appris sur moi et sur le travail en équipe », se félicite-t-elle. À la rentrée, elle a intégré l'École universitaire de management pour y suivre une formation,



Selon les estimations de l'Agence du service civique, les jeunes en situation de handicap ne représentaient que 0,5 % des effectifs engagés dans le dispositif au premier semestre 2012. D'où sa volonté de le promouvoir auprès de ce public dans sa campagne de communication, lancée en février.

en apprentissage, de chargée de projet en collectivités territoriales.

« *Le service civique offre la possibilité de vivre une expérience qui ouvre de nouveaux horizons, commente Jean-Benoît Dujol. C'est particulièrement important pour les jeunes en situation de handicap qui, plus encore que les autres, peuvent rencontrer des difficultés d'insertion professionnelle.* »

« *Mon expérience d'ambassadrice de la création d'activité m'a redonné confiance en moi, confirme Lytina Denis. Le fait d'être handicapée s'est même avéré être un atout : mon engagement montrait aux jeunes rencontrés que, malgré les difficultés, rien n'est impossible quand on a la motivation.* » La jeune militante de Handivol⁽²⁾ va bientôt suivre des formations à l'animation qu'elle mettra en œuvre en sein de cette association qui travaille sur la sensibilisation à la vie affective et sexuelle des personnes handicapées. Une première étape avant de passer ensuite son brevet profession-

nel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport qui lui permettrait de postuler à des emplois d'animatrice. Lytina Denis a fini son service civique, mais elle se lève encore chaque matin avec un objectif. ●

Texte Franck Seuret
Photo Agence du Service Civique/Jean-Robert Dantou-
PictureTank 2011

Pour aller plus loin

Le site de l'Agence du service civique - www.service-civique.gouv.fr - présente le dispositif et propose plusieurs centaines d'offres de mission. Les missions locales et points d'accueil et d'information pour la jeunesse peuvent assurer une orientation personnalisée. Vous pouvez aussi contacter le Pôle information et orientation sur les formations et les métiers au 0811 70 39 39 (coût d'un appel local depuis un poste fixe).

(2) <http://handivol.skyrock.com>